

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-097

OBJET : EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL SITUÉE ALLÉE DES PLATANES – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT - PROJET DE VENTE AU PROFIT DES RIVERAINS – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N° 2022-144 DU 10/10/2022

DÉLIBÉRATION : 2023-097
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL SITUÉE ALLÉE DES PLATANES –
DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT - PROJET DE VENTE AU PROFIT DES RIVERAINS –
MODIFICATION DÉLIBÉRATION N° 2022-144 DU 10/10/2022

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Par délibération n° 2022-144 du 10 octobre 2022 le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et approuvé le déclassement du domaine public d'une emprise de terrain de 17 m² extraite de la parcelle CW42 suivant le plan établi le 19/07/2019 par le géomètre-expert mandaté. Le Conseil Municipal a également approuvé la vente au profit de Monsieur et Madame CORBIERE d'une emprise de terrain de 17 m², dépendant de l'allée des platanes, moyennant le prix de 119 €.

Suite à une erreur de surface indiquée sur le document modificatif du parcellaire cadastrale, le géomètre-expert a réalisé un nouveau document d'arpentage le 23/12/2022 faisant apparaître une surface réelle de 19 m².

Il convient dès lors de modifier la délibération n° 2022-144 du 10 octobre 2022 pour prendre en compte la surface réelle déclassée du domaine public et cédée à Monsieur et Madame CORBIERE, et de modifier en conséquence le prix de vente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de fait et d'approuver le déclassement du domaine public d'une emprise de terrain de **19 m²**, à extraire de la parcelle CW n° 42 ;
- d'approuver la vente au profit de M. et Mme CORBIERE d'une emprise de terrain de 19 m² à extraire de la parcelle CW n° 42, moyennant le prix de **133 €** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29 juin 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29 juin 2023